PAYS DU SUNDGAU

# PROCÈS VERBAL du CONSEIL SYNDICAL
# du 11 février 2020
# à ALTKIRCH

En fonction : 36
Sous la présidence de M. François EICHHOLTZER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 23
Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Roger BAUR, M. Patrick CLORY, M. Mathieu DITNER, M. Claude GENTZBITTEL, M. Morand HEYER, M. Florent LACHAUSSEE, M. Bernard LEY, M. Paul MUMBACH, M. Philippe SCHITTLY, M. Pierre SCHMITT, M. Jean-Marc SCHNOEBELEN, M. Jean-Marie SCHNOEBELEN, M. Bernard SUTTER.
Communauté de Communes Sundgau : M. François COHENDET, Mme Madeleine GOETZ, M. François EICHHOLTZER, Mme Annick FELLER, M. Gilles FREMIOT, M. Philippe HUBER, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Claude SCHNECKENBURGER, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER.

Excusés : 13
Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Eric BRINGEL, M. Daniel DIETMANN, M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Vincent GASSMANN, M. Paul SAHM.
Communauté de Communes Sundgau : M. François GUTZWILLER, M. Jean-Marc METZ, M. Armand REINHARD, M. Christian REY, M. Jean-Claude SCHIELIN, M. Rémi SPILLMANN, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Hervé WALTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Invité permanent : 1
M. Nicolas JANDER.

Le Président ouvre la séance à 18H40. Il salue les membres présents et précise l'ordre du jour de la séance. Il rappelle que le Conseil Syndical qui se tiendra le 25 février prochain sera le dernier de cette mandature et qu'un moment convivial sera organisé après sa tenue auquel seront invités à la fois les membres titulaires et les membres suppléants.

L'ordre du jour est le suivant :

## I. Adoption du compte rendu de la séance précédente (Envoyé le 27 décembre 2019)

## II. Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020

## III. Proposition de répartitions des participations des Communautés pour 2020

3.1. Proposition de répartition des participations des Communautés - compétence aménagement

3.2. Proposition de répartition des participations des Communautés - compétence développement

## IV. Développement local

4.1. Point d'étape sur la consommation de l'enveloppe LEADER

4.2. Opportunité de postuler pour une nouvelle OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce).

## V. Mobilité

5.1. Participation pour 2020 au Défi « J'y Vais » à vélo – multimodal

5.2 Plan de Communication.

## VI. Projets culturels

6.1. STUWA 2020

6.2. Résidence de création artistique de « l'Ensemble double face ».

## VII. Divers

7.1. Approbation du tableau des effectifs

7.2. Remboursement des frais de déplacements

7.3. Compte Epargne Temps

7.4. Prise en charge de la mutuelle des agents.

## Point I. : Adoption du compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019 a été envoyé aux membres du Conseil le 27 décembre 2019.

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des questions à ce sujet.

Personne ne demande la parole.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ***d'approuver*** *le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019.*

## Point II. : Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020

Le Président rappelle que le PETR du Pays du Sundgau poursuivra au cours de l'année 2020 son action autour de plusieurs priorités.

**L'élaboration et l'aboutissement de la démarche de projet de territoire** : c'est une étape importante où il s'agira de définir les rôles respectifs entre le Pays, les Communautés de Communes, la Région Grand Est et le Conseil Départemental à l'échelle du territoire. L'état des lieux a déjà été réalisé et le Président précise que les futurs élus du Pays auront à se pencher rapidement sur ce dossier pour aboutir à une convention territoriale qui précisera le contour de l'action de chaque structure. L'objectif est de favoriser la création de chaines de valeurs entre les Communautés de Communes, le Pays du Sundgau et des collectivités au périmètre d'action plus large sur des enjeux prioritaires. Le Président rappelle l'importance que les bonnes complémentarités entre les actions prioritaires de chaque collectivité soient précisées pour s'inscrire dans une démarche d'efficience face aux enjeux liés à la transition écologique et économique des territoires.

**L'appui aux projets de développement local** : ce sont les missions traditionnelles du Pays. L'enveloppe du programme LEADER 2014-2020 est déjà entièrement attribuée aux projets déposés. Il existe même une liste d'attente. Le Président indique qu'il faudra dès l'année à venir, engager une réflexion sur le lancement d'une candidature à la prochaine programmation LEADER 2022-2027 et notamment réinterroger les représentants de l'agglomération de Saint-Louis sur une éventuelle candidature commune, comme cela a été fait pour la programmation en cours. Concernant le Contrat de Ruralité, le Président souligne que l'approche de financements s'est inscrite dans une approche moins globale que prévu initialement mais que ce dispositif a permis de financer des équipements structurants pour le territoire tel que plusieurs périscolaires, un pôle scolaire intercommunal, une plateforme de traitement et de valorisation des produits résiduels….

**Le soutien à la transition énergétique et écologique** via les programmes TEPCV, CEE et démarche Climat Air Energie qui apportent des financements et de l'ingénierie sur le territoire sur les questions liées à la transition énergétique et écologique. Le Président précise que le dispositif TEPCV a été un levier très important pour financer des travaux de réduction de consommations d'énergies, de développement des énergies renouvelables et d'équipements concrets pour favoriser la conciliation entre le développement d'activités et la réduction de l'emprunte environnementale sur le territoire (Mise à disposition de 50 vélos à assistance électrique, subventionnement de l'achat de véhicules électriques, financement d'un pressoir

implanté à la Maison de la Nature, isolation et performance énergétiques de nombreux bâtiments publics). Les CEE ont été un support financier supplémentaire qui a permis de financer des travaux de rénovation de l'éclairage public pour 39 Communes (à hauteur de 50% des dépenses éligibles) dans le périmètre du Pays du Sundgau. Le Président précise que des dossiers sont en cours de traitement pour solder l'enveloppe TEPCV et que les actions du Pays financées dans le cadre de ce dispositif s'inscrivent dans une stratégie post-TEPCV. C'est le cas de l'étude sur le potentiel éolien du territoire qui a permis de repérer plusieurs secteurs propices au développement de turbines. Ce document d'aide à la décision à destination des Communes sera finalisé en 2020 et les Communes qui seraient intéressées pour développer l'énergie éolienne pourront être accompagnées par un agent du Pays pour conduire la procédure d'implantation et choisir un modèle économique avantageux. La création d'une société d'investissement citoyen pour développer les énergies renouvelables, prioritairement photovoltaïques, s'inscrit dans une démarche similaire : capitaliser sur des financements publics pour maximiser l'efficience d'une opération dans la durée. Le Pays du Sundgau accompagne la création et le développement de cette société dans sa dimension technique : création des statuts, évaluation des potentiels et promotion de la démarche. L'appui aux Communautés de Communes pour réaliser le diagnostic du PCAET sera poursuivi en 2020 ainsi que la réalisation d'un diagnostic complémentaire et ciblé sur l'habitat à l'échelle du territoire. Le Pays du Sundgau a également conventionné avec EDF afin d'assurer le traitement de dossiers CEE pour les collectivités, les entreprises et les associations du territoire.

**Le programme ambassadeur de la mobilité financé en partenariat avec la Région Grand Est et l'ADEME :** Il permettra d'engager quatre actions phares que sont l'élaboration d'un plan de communication sur les mobilités dans une logique interterritoriale, le financement d'un dispositif de covoiturage dynamique sur un axe précis avec des cadencements, la promotion des mobilités actives avec (pédibus, plans de mobilités) et la promotion du covoiturage et de l'autostop organisé. Cette année, il est prévu d'implanter deux œuvres pour deux nouveaux arrêts d'autostop supplémentaires.

**Le Parcours STUWA** qui cette année intègre la thématique de l'architecture et du cadre de vie. La collaboration avec les entreprises engagée en 2019 se poursuit et quatre œuvres seront réalisées à partir des produits résiduels d'entreprises locales. Deux entreprises accueilleront un artiste pour réaliser une œuvre et deux Communes. Il s'agit des entreprises Freyburger à Hindlingen et la Brasserie des 4 Pays à Hirtzbach.

**Le fonctionnement de la démocratie locale** (Conseil de développement ; Conférence des maires, …). Le Président souhaite qu'un nouveau souffle soit donné à ces instances après le renouvellement des exécutifs municipaux.

**La mise en œuvre du SCoT et des priorités d'aménagement du Sundgau**. Le Président rappelle la fonction d'analyse et d'observations règlementaires que le Pays du Sundgau, en tant que structure porteuse du SCOT, rédige sur tous les documents d'urbanisme en élaboration ou en révision. Il précise aussi que le bilan du SCOT à l'horizon 2023 demande un travail d'observation et de suivi des opérations d'aménagement en préparation d'une éventuelle révision.

**L'offre de prestations de services aux communes et aux communautés des communes** (gestion du service ADS ; guide jeunesse ; prestation urbanisme durable).

Le Président indique que c'est aussi au travers de cet appui à l'ingénierie et à la réflexion globale que s'illustre l'intérêt du Pays du Sundgau.

Le Président présente l'ensemble des recettes et des dépenses du PETR du Pays du Sundgau auxquelles viendront se rajouter les reports du Comptes Administratif 2019 et les écritures d'ordre.

## 2.1. Fonctionnement général

**Dépenses de fonctionnement :**

| | |
|---|---|
| Loyer et charges générales de fonctionnement | 63 910 € |
| Personnel de gestion et de direction | 65 592 € |
| Indemnités des élus | 23 361 € |
| Amortissements | 65 911 € |
| **TOTAL :** | **218** 774 **€** |

**Recettes de fonctionnement :**

| | |
|---|---|
| Participation des Communautés | 132 727€ |
| Excédents | 68 127 € |
| Gestion administrative des CEE dits « classiques » | 17 920 € |
| **TOTAL :** | **218 774 €** |

Le Président rappelle que les élus du Pays ont rencontré le 15 novembre 2019 Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, pour proposer de nouvelles méthodes de travail et de partenariat entre la Région et les Territoires de Projets. Il précise que suite à la fusion des trois anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, l'appui de la Région aux Pays et aux PETR s'est polarisé sur la notion de projets. Toutes les actions et les démarches portées par le Pays du Sundgau en 2020 s'équilibrent et il existe un large panel de subventions intégrées dans les différents dispositifs régionaux.

Les subventions de fonctionnement général versées aux PETR jusqu'en 2017 à hauteur de 90 000 € environ, ont été remplacées par le financement de démarches ou d'actions spécifiques. Par conséquent, le fonctionnement général du Pays ne bénéficie plus de financements à la hauteur de ce type de dépenses, malgré une recherche d'économie claire de ces dernières pour le budget 2020. Plusieurs postes tel que les loyers, les fournitures ou encore l'entretiens des locaux sont en effet des frais incompressibles.

Le Président indique aux membres du Conseil Syndical qu'il a souligné aux représentants de la Région, l'importance d'orienter une partie des enveloppes dédiées au financement de programmes vers le fonctionnement général des structures de développement local et de transition écologique en milieu rural. Ce qui est en jeu, c'est que les territoires ruraux aient les ressources humaines nécessaires pour répondre aux nombreux défis écologiques, économiques et sociétaux auxquels ils sont confrontés. Il ajoute que l'expérience, pilotée par la Région Grand Est, « Agir avec les Territoires » a permis de mettre en évidence l'importance que joue l'animation dans la finalisation de projets ambitieux et sans utiliser nécessairement des subventions publiques. Une évolution possible du dispositif d'aide régionale vers le fonctionnement des Pays au travers d'un programme global de soutien a été évoqué par les services en charge de Pacte pour la Ruralité de la Région Grand Est. Une nouvelle forme de contractualisation entre la Région et les Pays pourrait être expérimentée dès la fin d'année 2020 et le Pays du Sundgau est pressenti comme espace test pour mettre en œuvre cette forme de contractualisation.

M. Gilles FREMIOT demande quel est le cadre d'intervention d'EDF dans le financement du fonctionnement général du Pays et comment ces montants ont été négociés.

Le Président précise qu'il s'agit de la part qui reviendra au Pays du Sundgau pour le traitement administratif des dossiers CEE entre les porteurs de projets et EDF.

M. Bernard LEY complète en indiquant que toutes les structures, publiques ou privées, qui disposent d'un numéro SIRET, sont éligibles à ce programme. Le particulier peut y avoir accès mais au travers de démarches qui ne sont pas gérées par le Pays du Sundgau.

## 2.2 DEVELOPPEMENT LOCAL

### TRANSITION ECOLOGIQUE

M. Bernard LEY présente le budget de la transition écologique :

**Dépenses :**

- **Ambassadeur de la mobilité :**

| | |
|---|---|
| Ingénierie / animation | 37 986 € |
| Elaboration d'un plan de communication | 10 000 € |
| Supports de communication mutualisés à l'échelle du territoire | 12 600 € |
| Système de covoiturage dynamique | 45 414 € |
| 2 Abris pour les arrêts de covoiturage dans le cadre de STUWA | 10 000 € |
| Installation de compteurs kilométriques sur les VAE mis à disposition | 1 062 € |
| Défi «J'y Vais » à Vélo / Multimodal | 3 000 € |
| Schéma Directeur Cyclable | 52 800 € |

Avant de détailler les nouvelles actions phares pour la mobilité, il tient à préciser qu'elles sont toutes financées soit par l'ADEME, soit par le Conseil Régional au travers du programme Ambassadeur de la Mobilité.

- **Plan de Communication :**
  - ✓ Questionner les usagers sur l'offre existante et sa lisibilité
  - ✓ Identifier les forces / faiblesses de l'offre et de son appropriation par les usagers
  - ✓ Créer des communautés d'intérêts pour renforcer l'offre
  - ✓ Renforcer l'offre sur son contenu pour les solutions faisant appel à la population (autostop, transport solidaire)
  - ✓ Cibler des canaux de communication pour les différents publics.
  - ✓ Mutualisation et cohérence (avec les CC, Communes, OT, entreprises, associations)

- **Schéma Vélo**
  - ✓ Etat des lieux des équipements existants. M. Bernard LEY précise que cette action est déjà lancée.
  - ✓ Recensement de l'appréciation des usagers (questionnaires)
  - ✓ Travail en concertation avec les CC, le Département et l'OT
  - ✓ Ciblage des principaux points de ruptures (accidentogènes, détours) pour renforcer la logique fonctionnelle du réseau
  - ✓ Hiérarchisation des investissements prioritaires (tronçons cyclables, équipements…).

M. Bernard LEY précise que cette phase 1 est un préalable pour bénéficier de subventions d'investissements qui feront ensuite intervenir d'autres acteurs et pourraient permettre de financer des équipements tel des tronçons de pistes cyclables, de la signalisation….

- **Covoiturage dynamique**

  - ✓ Un tronçon prioritaire proposé par les membres du COPIL : l'axe Ferrette – Hirsingue.
  - ✓ Une matérialisation par des arrêts physiques sur lequel l'usager peut inscrire sa destination
  - ✓ Un recensement des conducteurs en amont qui empruntent un même trajet quotidiennement
  - ✓ Une rémunération du chauffeur par l'usager via une application
  - ✓ Un coût de 45 000 € qui pourrait être financé par le programme « Ambassadeur de la mobilité et le Contrat de Ruralité ».

M. Christian SUTTER s'interroge sur la bonne application de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui indique que les Communautés de Communes doivent en premier lieu prendre cette compétence, avant le cas échéant, de la transférer par délibération aux Pays, et ceci avant le 31/12/2020. Il demande au Président s'il n'est pas prématuré d'afficher des actions au budget alors que le transfert n'a pas encore été instauré.

Le Président indique que les dispositions de cette loi concernent d'abord le financement des services publics liés à la mobilité tel que par exemple, la mise en œuvre de délégations de services publics ou la gestion de lignes de transports de bus. Le projet porté par le Pays ne s'inscrit pas dans cette logique, il s'agit d'impulser des projets expérimentaux pour avancer sur le sujet de la mobilité dans le Sundgau. Il ajoute que toutes les actions liées à la mobilité proposées dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, y compris le système de covoiturage dynamique, ont été validé par la Région Grand Est qui a la compétence mobilité. Le Président précise que ces actions ne relèvent donc pas directement de la compétence ciblée par la loi du 24/12/2019 et que de toute manière, il s'agit d'une expérimentation.

M. Christian SUTTER souhaite plus de précision sur le financement de 45 000 € qui doit permettre de mettre en place un système de covoiturage dynamique.

Le Président souligne que ce financement a également été validé par les services de la Région Grand Est lors du COPIL de la démarche « Ambassadeur de la Mobilité » et que la légitimité de ce financement a bien été vérifiée en amont vis-à-vis de la question de la compétence. Le Pays du Sundgau impulse ce dispositif par la mobilisation de financements disponibles mais c'est bien une société privée qui installe un pack complet comprenant les arrêts, la signalisation, le mobilier urbain et qui gère les inscriptions ainsi que la rémunération des chauffeurs par les usagers. Ce n'est pas un service qui est gérée par la collectivité mais un dispositif de type « Blablacar » local pour les pendulaires.

M. Bernard LEY trouverait dommage de laisser passer une telle opportunité de financement sur le thème des transports qui reste un enjeu écologique et sociale majeur dans le Sundgau.

Le Président indique que cette question de la compétence porte, à titre d'exemple, sur un autre projet qui est celui de la mise en service d'une ligne de bus entre les gares de Saint-Louis et d'Altkirch. Il existe à ce sujet un problème juridique car cette ligne de bus sort du périmètre de délégation de service public de Saint-Louis et aucune collectivité n'a cette compétence dans le Sundgau, ce qui constitue un frein juridique au déploiement de la ligne à ce jour.

M. Pierre SCHMITT rappelle que le Conseil Régional souhaitait travailler avec une entité unique dans le Sundgau pour permettre la mise en route de cette ligne de bus et que le Pays serait donc bien la structure adaptée pour porter la compétence mobilité.

M. Bernard LEY poursuit la présentation des dépenses liées à la transition écologique :

- **Démarche Climat Air Energie Animation / Ingénierie : 37 986 €**

- **Actions TEPCV :**

| | |
|---|---|
| Phase 3 de l'étude sur l'évaluation du potentiel éolien | 8 050 € |
| Etude complémentaire sur les enjeux liés à l'avifaune | 2 250 € |
| Appui technique à la constitution d'une société d'énergie citoyenne | 1 663 € |

M. Bernard LEY indique que les conclusions de l'étude sur l'évaluation du potentiel éolien sont très intéressantes et que le rendu sera fait prochainement.
Le Président indique que l'appui à la constitution d'une société d'énergie citoyenne rencontre un franc succès et que des citoyens très motivés sont prêts à s'investir financièrement.

- **Autres actions de transition énergétique :**

| | |
|---|---|
| Permanences espaces infos énergie | 1 250 € |
| Thermographie de 60 façades | 1 000 € |
| Défi des familles à énergies positives | 1 000 € |
| Auto rénovation accompagnée | 500 € |
| Réunions Tupper'Watt | 500 € |

| | |
|---|---|
| ➢ Versement des CEE aux Communes | 326 999 € |
| ➢ Contrat de service EDF CEE | 14 400 € |
| ➢ Adhésion à la Société d'Economie Mixte OKTAVE | 3 000 € |
| ➢ STUWA | 34 500 € |
| ➢ Coordination STUWA | 19 550 € |

***Sous-total pour les actions liées à la Transition Ecologique : 452 648 €***
dont 326 999 € directement reversés aux Communes du territoire.

M. Christian SUTTER rappelle que la Communauté de Communes Sundgau a adopté son Plan Climat, que la consultation du public a été réalisée et que parmi son catalogue d'actions, plusieurs pourraient être concomitantes avec celles proposées par le Pays du Sundgau. M. SUTTER souhaite que la Communauté de Communes Sundgau et le Pays puissent coopérer et donc mener des actions en commun.

M. David RIGOULOT rappelle que les services des deux structures ont travaillé de concert à la rédaction de ces plans et que le thème de l'habitat est ressorti comme étant celui qui pourrait fédérer les deux structures.

M. François COHENDET souhaite connaître la raison pour laquelle deux dépenses différentes STUWA sont identifiées.

Le Président explique que la somme de 34 500 € concerne uniquement la création des œuvres et que le second montant porte sur d'autres postes de dépenses tel que la communication et l'organisation de la démarche.

Le Président détaille les autres grandes actions liées au développement local :

**LEADER :**

| | |
|---|---|
| Animation/ Gestion LEADER 2014/2020 | 46 899 € |
| Coopération | 89 437 € |
| Coordination de la coopération | 19 550 € |
| *Sous-total lié au programme LEADER : 155 886 €* | |

**CONCERTATION, COMMUNICATION ET ORGANISATION TERRITORIALE :**

| | |
|---|---|
| Projet de territoire : | 29 960 € |
| Guide d'été Jeunesse | 7 000 € |
| Conseil de Développement | 500 € |
| Conférence des Maires | 500 € |
| *Sous-total :* | *37 960 €* |

M. Pierre SCHMITT souhaite que le Guide d'été Jeunesse sorte plus tôt dans l'année car une partie des animations listées dans ce guide sont déjà complètes lorsqu'il est publié.

Le Président prend note de cette remarque et partage cet avis. Il précise que la difficulté réside dans la collecte des informations auprès des structures qui proposent des activités et que pour les années à venir, il serait souhaitable de procéder au recensement dès la fin d'année.

Le Président souhaite que le Conseil de Développement et la Conférence des Maires prennent une place plus importante dans la vie de la démocratie locale, ces deux conseils doivent pouvoir jouer pleinement leurs rôles.

## TOTAL DES DEPENSES LIEES AU DEVELOPPEMENT LOCAL : 819 356 €

## RECETTES LIEES AU DEVELOPPEMENT LOCAL

**Recettes Transition Ecologique :**

| | | |
|---|---|---|
| ETAT TEPCV | | 259 439 € |
| Subventions à percevoir des années précédentes | | 132 616 € |
| Reprise des excédents | | 37 673 € |
| Contrat de Ruralité | | 36 331 € |
| Région / DRAC / Département / Fondations et Mécénat | | 33 000 € |
| REGION "Ambassadeur de la Mobilité" | | 29 330 € |
| ADEME | | 24 000 € |
| ADEME | | 24 000 € |
| ADEME | | 20 000 € |
| Participations des Communautés de Communes | | 18 000 € |
| Région Grand Est - soutien à l'ingénierie des territoires ruraux | 11 121 € | |
| *Sous-total :* | | *625 510 €* |

**Recettes LEADER**

| | |
|---|---|
| Région Grand Est – soutien à l'ingénierie des territoires ruraux | 37 495 € |
| Subventions à percevoir des années précédentes | 37 000 € |
| FEADER/Département/Com d'agglo de Saint-Louis | 70 192 € |
| Participation des Communautés de Communes | 11 121 € |

| | |
|---|---|
| *Sous-total :* | *155 886 €* |

**Recettes Concertation, Communication et organisation territoriale**

| | |
|---|---|
| Région Grand Est | 24 000 € |
| Participation des Communautés de Communes | 13 960 € |
| Sous-total : | 37 960 € |

**TOTAL DES RECETTES LIEES AU DEVELOPPEMENT LOCAL : 819 356 €**

M. Gilles FREMIOT souhaite savoir si l'inscription de nouvelles actions est encore possible.

M. David RIGOULOT précise que le covoiturage dynamique a été inscrit au contrat de ruralité.

Le Président ajoute que l'inscription de nouvelles actions créerait un décalage à l'instruction et qu'il est nécessaire de se concentrer en priorité sur la clôture des réalisations en cours. De toute manière, les projets doivent être prêts car la condition du financement est un démarrage effectif dans l'année.

## 2.3. Aménagement du territoire

**Dépenses :**

| | |
|---|---|
| Animation SCOT | 24 890 € |
| Stage analyse de la consommation foncière (bilan SCoT) | 2 224 € |
| Ingénierie urbanisme durable (prestation) | 7 993 € |
| **TOTAL :** | **35 107 €** |

**Recettes :**

| | |
|---|---|
| Participation des Communautés | 27 114 € |
| Prestation urbanisme durable | 7 993 € |
| **TOTAL:** | **35 107 €** |

**TOTAL GENERAL DEPENSES : 1 073 237 €**
**TOTAL GENERAL RECETTES : 1 073 237 €**

Le Président présente le tableau synthétique des dépenses et des recettes qui classe les actions par thèmes, cela rendant plus aisée la lecture de ces chiffres. Il propose que la participation des Communautés de Communes s'élève à 203 000 € pour 2020 pour assurer notamment les frais de fonctionnement généraux. Il souligne qu'il est important de rapporter ce chiffre à ce qu'il permet de générer comme retombées financières pour le territoire et rappelle que plus de 1,6 millions d'euros ont été versés aux porteurs de projets publics et privés du territoire. Le ratio de redistribution est donc de 1 à 8. Le Président insiste également sur l'apport en ingénierie des équipes du Pays du Sundgau.

M. Gilles FREMIOT demande si le Pays du Sundgau souhaite entrer au capital de la société d'énergie citoyenne.

Le Président précise que l'association Alter Alsace Energies financé par le Pays du Sundgau dans le cadre des financements TEPCV apporte son appui au développement de ce projet et que le développement de cette structure sera accompagné par le Pays du Sundgau. En termes de prise de capital, le Pays n'a pas prévu d'y investir. Par contre les communes peuvent parfaitement s'y engager.

Cette entrée au capital par les communes a été rendue possible récemment par une modification de la loi.

Le Président remarque que pour 1 600 € investis en appui méthodologique, le territoire est en phase de se doter d'un outil de financement très intéressant pour les collectivités qui souhaitent implanter des panneaux photovoltaïques et qui permet à des citoyens de s'engager concrètement pour la transition énergétique. Il ajoute que les aides régionales sont bonifiées si le projet bénéficie d'investissements citoyens.

M. Mathieu DITNER précise que la couverture de toits en panneaux photovoltaïques est rentable et que le cadre citoyen, tel qu'il est ici proposé, permet d'accéder à un dispositif d'aide régionale bien plus intéressant, bonifié à 400 € le KW/h. Il ajoute que la rédaction des statuts de cette société d'énergie citoyenne est actuellement en cours et que les communes pourront soit entrer au capital soit mettre à disposition des toits.

M. Gilles FREMIOT précise que le Syndicat d'Electricité a également modifié ses statuts pour permettre l'émergence de ce type de projets.

## 2.4 Budget annexe : Service d'instruction du droit des sols :

M. Mathieu DITNER présente l'activité du service Autorisation Droit des Sols qui assure depuis le 1er juillet 2015 l'instruction des autorisations du droit des sols, d'abord pour 38 communes puis pour 71 communes du Sundgau depuis le 1 janvier 2018. Le budget pour 2020 est de 299 950 € de frais de fonctionnement et 5 256 € pour l'investissement.

*Conformément aux articles L.2312-1 et L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau fait l'objet d'une délibération voté par l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.*

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :***

- ***prend acte*** *de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 pour le Budget Principal du Pays du Sundgau*
- ***confirme*** *l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget Principal du Pays du Sundgau*
- ***prend acte*** *de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 pour le Budget Annexe ADS du Pays du Sundgau*
- ***confirme*** *l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget Annexe ADS du Pays du Sundgau*
- ***approuve*** *le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 pour le Budget Principal du Pays du Sundgau*
- ***approuve*** *le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 pour le Budget Annexe ADS du Pays du Sundgau.*

# Point III. : Proposition de répartition des participations.

## III.1. Tableau de répartition de la contribution des Communautés à l'aménagement

Le Président indique que le montant de la participation des Communautés de Communes pour les compétences aménagement du territoire et développement local en 2020 est de 203 000 € réparti de la façon suivante :

| EPCI | Population DGF 2019 | % | compétence aménagement | Potentiel fiscal 2019 | % | compétence developpement | TOTAL 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU | 49 117 | 68,18 | **47 753** | 13 788 939 | 73,90 | **98 583** | **146 036** |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE - LARGUE | 22 925 | 31,82 | **22 147** | 4 870 128 | 26,10 | **34 817** | **56 964** |
| **TOTAL** | **72 042** | **100** | **69 600** | **18 659 067** | **100** | **133 400** | **203 000** |

Le Président explique les raisons de cette hausse de la participation des Communautés de Communes. Le Conseil Régional apportait 90 000 € d'aides au fonctionnement de la structure jusqu'en 2017. La fusion des régions a amené à une réorganisation des dispositifs d'aides faisant descendre celle-ci à 40 000 €. Cela rend nécessaire un ajustement important des dépenses de la structure. Le Pays du Sundgau a mené un travail important d'économies à toutes les échelles et a joué sur les reliquats de programmes antérieurs pour atténuer l'effet de cette baisse. Les contractions financières ont notamment porté sur les postes non financés au bénéfice des postes financés. Tous les efforts possibles ont été faits. Le Président souhaite présenter la transparence des coûts et explique ainsi l'origine de cette hausse de 10 000 € répartis sur les deux Communautés de Communes. La clef de répartition est corrélée au potentiel fiscal.

M. Pierre SCHMITT s'interroge sur les chiffres indiqués relatifs à la hausse du potentiel fiscal de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue qui lui semblent élevés.

Le Président indique que ces chiffres ont été transmis par la Trésorerie mais propose qu'ils soient vérifiés afin d'avoir la certitude des chiffres avancés. Ces chiffres ont été rapprochés avec les documents transmis par la trésorerie d'Altkirch et semblent s'avérer justes. L'augmentation du potentiel fiscal de la Communauté des Communes Sud Alsace Largue est plutôt une bonne nouvelle.

M. Paul STOFFEL quitte la séance à 19h49.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide par 19 voix pour et 3 abstentions :***

- ***d'approuver*** *le tableau de répartition de la contribution des Communautés à l'aménagement pour 2020 ;*
- ***d'approuver*** *le tableau de répartition de la contribution des Communautés au développement pour 2020.*

## III.3. Montant des prestations pour 2020 de l'Autorisation du Droit des Sols

M. DITNER présente le tableau de répartition des prestations 2020 aux 71 communes adhérentes au service d'Autorisation du droit des sols (joint au présent Procès-Verbal).

M. Pierre SCHMITT souhaite connaître l'évolution du budget ADS pour 2020.

M. Sébastien KERN explique que le budget ADS 2020 est en baisse de 8% par rapport à 2019.

Cette dernière année a vu des efforts d'investissement notamment de logiciels pour permettre une instruction plus sécurisée des autorisations d'urbanisme. L'année 2020 nécessitera donc moins d'investissements.

Le Président souligne que lorsque les efforts de gestion doivent être faits, le Pays du Sundgau les réalise.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide par 21 voix pour et une abstention :***

- ***d'adopter*** *le tableau de répartition des prestations 2020 aux 71 communes bénéficiant du service d'Autorisation du droit des sols*

M. Paul MUMBACH quitte la séance à 20h.

# Point IV. : Développement local

## IV.1. Point d'étape sur la consommation de l'enveloppe LEADER

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de faire un point sur la progression de la consommation de l'enveloppe de la programmation LEADER 2014-2020. Il précise qu'à ce jour, le volume financier de l'enveloppe encore disponible (non programmé) est inférieur au montant des nouveaux projets proposés. Un arbitrage devra donc être fait par les membres du comité de programmation pour accorder les financements aux dossiers déposés.

| FICHE ACTION | ENVELOPPE LEADER | MONTANT LEADER PROGRAMMÉ / ENGAGÉ | % CONSOMMÉ | MONTANT LEADER RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| Transition énergétique | 205 000,00 € | 204 176,68 € | 99% | ***823,32 €*** |
| Mobilité | 120 000,00 € | 101 605,58 € | 85% | ***18 394,42 €*** |
| Economie locale | 394 643,00 € | 387 864,25 € | 98% | ***6 778,75 €*** |
| Vivre ensemble | 188 250,00 € | 147 909,58 € | 79% | ***40 340,42 €*** |
| Attractivité territoriale | 55 000,00 € | 34 834,32 € | 63% | ***20 165,68 €*** |
| Coopération | 46 000,00 € | | 0% | **46 000,00 €** |
| Animation du GAL | 324 750,00 € | 91 479,90 € | 28% | **233 270,10 €** |
| **TOTAL** | **1 333 643,00 €** | **967 870,31 €** | 73% | **365 772,69 €** |

Les montants disponibles pour financer de nouveaux projets, c'est-à-dire des projets qui n'ont pas encore été approuvés par le comité de programmation, s'élèvent à **86 503 €**. La ligne coopération est uniquement programmée pour la réalisation d'un « *projet de coopération* » avec un autre GAL.

Afin de dégager des fonds supplémentaires pour financer de nouveaux projets, les Présidents du Pays du Sundgau et du GAL Sundgau 3-Font sollicité les services de la Région pour transférer **65 000 €** de la ligne prévue pour l'animation vers les autres fiches actions. Un courrier sera prochainement envoyé.

## 4.2. Opportunité de postuler pour une nouvelle Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM)

Le Président indique que de nombreux artisans et commerçants interrogent les élus du Pays du Sundgau sur la poursuite du programme OCM qui avait permis de financer des travaux d'amélioration de l'attractivité des commerces locaux. Le programme s'est clôturé en 2017 et suite à cela, la collectivité avait une période d'inéligibilité de 3 ans. Le Président rappelle le cadre du dispositif :

- **Objectifs :**

Soutenir les projets d'investissements relevant de travaux d'aménagement et de modernisation de locaux commerciaux professionnels et les actions d'animation mises en œuvre par la structure porteuse de l'OCM, ainsi que celles initiées par les associations de commerçants et artisans partenaires de l'OCM.

- **Bénéficiaires :**

  Les entreprises commerciales, artisanales et de services éligibles au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce ;
  Les collectivités territoriales souhaitant redynamiser leur tissu économique local et bénéficiant d'une aide dans le cadre du FISAC (commune de plus de 3 000 habitants, communautés de communes, communauté urbaine ou d'agglomération ou un syndicat de Pays)

- **Montant de l'aide :**

  Taux maximum : Selon les modalités d'intervention du FISAC pour les actions collectives, soit 20 % pour les dépenses d'investissement ; ce taux est porté à 30 % pour les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises à tout public ;
  L'aide financière maximale est plafonnée à 400 000 €.

**Le Pays du Sundgau a déjà géré une OCM :**

- **Tranche 1 (2011-2013) :**
  - ✓ **27** entreprises soutenues
  - ✓ Budget total investissements : 1 446 771,04 €
  - ✓ Montant total des subventions : **273 628,79 €**

- ✓ **Tranche 2 (2012-2014) :**
  - ✓ **27** entreprises soutenues
  - ✓ Budget total investissements : 1 457 939 € / Subventions d'investissements : 259 919 €

- ✓ Budget total fonctionnement : 73 856 € / Subventions de fonctionnement : 65 286 €
- ✓ Montant total des subventions : **325 205 €**

- ✓ **Tranche 3 (2016-2017) :**
  - ✓ **25** entreprises soutenues
  - ✓ Budget total investissements : 1 115 476 € / Subventions d'investissements : 265 651,59 €
  - ✓ Budget total fonctionnement : 78 600 € / Subventions de fonctionnement : 71 597 €
  - ✓ Montant total des subventions : **337 248,59 €**

M. Christian SUTTER précise que le dispositif FISAC n'existe plus et qu'il n'est pas prévu de le reconduire. Il ajoute que c'est la Région Grand Est qui porte et assure la fin de gestion du programme.

Le Président confirme que la Région est bien en charge de la coordination du FISAC mais que les artisans et les commerçants avec qui il a pu échanger n'ont pas connaissance de ce portage et ne savent pas à qui envoyer les dossiers. La question est de savoir s'il ne serait pas utile d'avoir une coordination locale et gérée à l'échelle du territoire pour communiquer sur le dispositif et appuyer les porteurs de projets à construire leurs dossiers comme le faisait le Pays du Sundgau jusqu'en 2017.

L'assemblée approuve le fait d'approfondir les recherches et d'étudier la mise en place d'une méthode plus opérationnelle en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

# Point V. : Mobilité

## V.1. Participation pour 2020 au Défi « J'y vais » à vélo - multimodal

Le PETR du Pays du Sundgau participe au « Défi J'y Vais » depuis 2014.
La structure porteuse de l'édition 2020 est l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est (VMA Grand Est). Le défi J'y vais pour les écoles sera organisé au mois de mai 2020 durant la semaine nationale de la marche et du vélo à l'école. Le défi J'y vais pour les entreprises sera organisé au mois de juin 2020.

| ***Dépenses*** | ***Recettes*** |
|---|---|
| Participation VMA : 1000 € | Région Grand Est : 1600 € |
| Goodies et prix pour les vainqueurs : 500 € | PETR du Pays du Sundgau : 1 400 € |
| Cérémonies de remise des prix : 1500 € | |
| **Total : 3 000** | **Total : 3 000** |

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ➢ ***d'approuver*** *le budget prévisionnel*
- ➢ ***d'autoriser*** *le versement de la somme de 1000 € à l'association Vélo et Mobilités Actives, cette somme représente la contribution du Pays du Sundgau aux dépenses d'organisation du défi Régional*

- ***d'autoriser*** *le Président à signer toutes conventions relatives à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération*
- ***de charger*** *le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.*

## 5.2. Plan de communication

Le Plan de communication mobilité a été **validé lors du COPIL mobilité du 20/01**. Il tiendra compte du calendrier électoral : le diagnostic sera réalisé jusqu'aux élections, afin de récolter le maximum d'informations auprès des élus qui connaissent les problématiques de mobilité. Les phases de concertation et de prise de décisions seront lancées après l'installation des nouveaux exécutifs.

L'élaboration de cet outil s'intègre dans une **volonté globale d'amélioration de la visibilité et la lisibilité des offres existantes** ainsi que de la sensibilisation aux nouvelles pratiques de mobilité dans le Sundgau. Le plan de communication devra définir la **stratégie de communication**, en indiquant les objectifs, les axes de communication, la définition des messages et les types de publics concernés, tout en l'adaptant aux moyens humains et financiers. Il est également intégré au plan de communication la **création de supports de communication et d'une application/site internet dédiée à la mobilité** dans le Sundgau.

Le budget prévisionnel est le suivant :

| ***Dépenses*** | ***Recettes*** |
|---|---|
| Phase 1 Elaboration du Plan de Communication : 9 600 € | Région Grand Est : 18 080 € |
| Phase 2 Création de supports + impressions : 5 000 € | PETR du Pays du Sundgau : 4 520 € |
| Phase 3 Création d'une application / site internet : 8 000 € | |
| **Total : 22 600** | **Total : 22 600** |

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ***d'approuver*** *le budget prévisionnel*
- ***d'autoriser*** *le versement de la somme de 22 600 € à l'agence de communication « La Couleur du Zèbre », cette somme représente le coût pour le Pays du Sundgau de la réalisation de l'ensemble du plan de communication (phase 1, phase 2 et phase 3)*
- ***d'autoriser*** *le Président à demander le versement de la subvention attribuée par la Région Grand' Est*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer toutes conventions relatives à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération*
- ***de charger*** *le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération*

# Points VI. : Projets culturels

## 6.1. STUWA 2020

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical les modalités de l'édition 2020 de STUWA :

- **Thématique** : patrimoine paysager et architectural
- **Concept de l'upcycling avec utilisation des matériaux des entreprises** : Bois, Verre et réutilisation et/ou démantèlement de l'autobus pique-nique
- **Entreprises** : Menuiserie Freyburger (Hindlingen), Brasserie des 4 Pays (Hirtzbach)
- **Œuvres** : 2 avec les entreprises et 2 avec les communes (arrêt covoiturage)
- **Processus de sélection des projets** :
  - Appel à projets artistiques en février 2020
  - 1ère sélection interne en mars 2020
  - 2e sélection définitive en collégialité avec l'équipe stuwa, les entreprises, les communes, les subventionneurs et des professionnels de l'art contemporain

- **Inauguration** :
  - Menuiserie Freyburger : vendredi 25 septembre 2020 de 18h à 20h
  - Brasserie des 4 Pays : vendredi 2 octobre 2020 de 18h à 20h
  - Arrêts d'auto-stop Bernwiller et Dannemarie : samedi 3 octobre de 10h à 13h

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|---|---|
| **PRODUCTION ARTISTIQUE** | **27 000 €** | Région Grand Est | 10 000 € |
| 1 œuvre ets | 4 300 € | DRAC | 5 000 € |
| 1 œuvre ets | 4 300 € | Conseil Départemental | 2 000 € |
| 2 œuvres aire covoiturage | 10 000 € | Entreprises - mécénat | 6 000 € |
| Médiatrice pour présentation des projets | 800 € | Mobilité (PETR) | 10 000 € |
| Directeur technique | 3 500 € | | |
| Hébergement et repas des artistes + imprevus | 4 100,00 € | PETR | 9 500 € |
| **COMMUNICATION** | **7 693 €** | **TOTAL** | **42 500 €** |
| Cartels & signalétique | 800 € | | |
| | 180 € | | |
| | 303 € | | |
| Vidéaste | 1 000 € | | |
| Photographe | 550 € | | |
| Création graphique | 2 000 € | | |
| Impression des supports de communication | 1 000 € | | |
| Publication PRESSE | 1 860 € | | |
| **MEDIATION ET VERNISSAGE** | **7 500 €** | | |
| Médiatrice (visites en autobus et animation scolaire) | 2 000 € | | |
| Locations de bus | 2 000 € | | |
| Actions de médiation (8 ateliers à 300€ de sept à août) | 2 500 € | | |
| Autre évènement | 1 000 € | | |
| **ASSURANCES** | **307 €** | | |
| **TOTAL** | **42 500 €** | | |

M. Christian SUTTER demande à quoi correspondent les œuvres pour le covoiturage.
Le Président précise que cette année, il est proposé d'engager une cohérence entre le développement des aires de covoiturage et le programme STUWA, avec la création d'œuvres aux abords des nouveaux projets.

M. Morand HEYER demande s'il y aura encore une inauguration le dimanche dans le cadre d'un STUWA circus.

Mme Amandine BLOT, chargée de mission, explique qu'en 2020, il est à la fois prévu d'inaugurer chaque œuvre, en semaine pour celles qui seront implantées dans les entreprises ; le samedi pour les œuvres implantées près des arrêts de covoiturage. Elle ajoute qu'un STUWA Circus sera maintenu en dehors des inaugurations à l'automne.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide par 20 voix pour et une abstention :***

- ***d'approuver*** *les modalités de l'édition STUWA 2020*
- ***d'approuver*** *le mode de sélection des projets artistiques*
- ***d'approuver*** *le nouveau budget de l'édition STUWA 2020*
- ***d'autoriser*** *le Président à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs (Région Grand Est, DRAC, Conseil Départemental, entreprises mécènes, communes bénéficiant de l'installation d'une œuvre) ;*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer toutes conventions relatives à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions ;*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;*
- ***de charger*** *le Président de procéder à toute initiative et à accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.*

## 6.2. Résidence de création artistique de « l'Ensemble double face »

Le Président propose à Madame Amandine BLOT, chargée de mission innovation culturelle et marketing territorial de présenter le projet. Elle le remercie et détaille le contenu ainsi que les modalités opérationnelles:

- **Projet musical baroque :** Franz Lachner, compositeur de musique classique viennois (1803-1890) à la lumière du peintre J-J Henner (1829-1905)
- **Résidence de création artistique** à la maison J-J Henner à Bernwiller du **13 octobre au 18 octobre 2020**
- **Concerts pédagogiques** autour des instruments anciens du 19e siècle à destination des scolaires
- **Répétition ouverte** à la population pour rencontrer les musiciens dans leur travail
- **Concerts tous publics** de restitution du travail effectué en résidence

***A Bernwiller*** *(église ou maison Henner)*
***A Huningue*** *(église de Garnison ou salle Odéon au Triangle)*
***A Obermorschwiller*** *(église) siège de l'ensemble ou autre lieu dans le Sundgau*

- Prise de contact par l'intermédiaire de Jean-Verne, conseiller du pôle création, DRAC Grand-Est

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical d'apporter un soutien financier de 1 000 € pour des actions éducatives autour du projet.

M. Gilles FEMIOT indique que « l'Ensemble double-face » a également engagé un partenariat avec la Communauté de Communes Sundgau et souligne que les soutiens apportés par le Pays du Sundgau et par la Communauté de Communes Sundgau vont dans le même sens.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ***d'approuver*** *que le PETR du Pays du Sundgau soutienne « l'Ensemble double face » pour une résidence artistique dans la Maison Henner de Bernwiller à hauteur de 1 000 € maximum ;*
- ***d'autoriser*** *le Président à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs (Région Grand' Est, DRAC, Conseil Départemental, entreprises mécènes) ;*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer toutes conventions relatives à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions ;*
- ***d'autoriser*** *le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;*
- ***de charger*** *le Président de procéder à toute initiative et à accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.*

# Points VII. : Divers

## 7.1. Approbation du tableau des effectifs

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical une lecture du tableau des effectifs mis à jour :

| Poste de travail | Cadres ou emplois | Catégorie | Contrat | Effectifs budgétaires |
|---|---|---|---|---|
| **Filière administrative** | | | | |
| Directeur de la Structure | Attaché principal | A | CDI | 1 |
| Chargée de Mission développement local – Animatrice LEADER | Attaché | A | CDD | 1 |
| Chargée de mission mobilité durable et solidarité – Ambassadeur de la mobilité | Attaché | A | CDD | 1 |
| Chargée de mission innovation et marketing territorial | Attaché | A | CDD | 1 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Chargée des finances | Rédacteur principal de 1ere classe | B | Fonctionnaire | 1 |
| Instructrice du droit des sols / Chargée de Mission Conseil de Développement | Rédacteur | B | CDD | 1 |
| Instructeur du droit des sols / Chargé de mission Urbanisme durable | Rédacteur | B | CDD | 1 |
| Instructeur du droit des sols | Rédacteur | B | CDD | 1 |
| Poste mis en disponibilité | Rédacteur | B | Fonctionnaire | 0 |
| Apprentie Ressources Humaines | Apprentie | … | … | 1 |
| **Filière Technique** | | | | |
| Chargée de mission Démarche Climat Air Energie | Ingénieur | A | CDD | 1 |
| Chef de Service Autorisation du Droit des Sols et chargé de mission urbanisme durable | Ingénieur Principal Titulaire | A | Fonctionnaire | 1 |

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ***d'approuver*** *la mise à jour du tableau des effectifs*
- ***d'autoriser*** *la création d'un poste d'attaché principal*
- ***d'approuver*** *la reconduite pour un an du poste de « Chargée de Mission Innovation et Marketing Territorial »*
- ***d'approuver*** *la reconduite pour un an des trois « Instructeurs du Droit des Sols »*

## 7.2. Remboursement des frais de déplacements

Les agents du PETR du Pays du Sundgau sont amenés à déclarer des frais kilométriques pour les déplacements professionnels effectués avec leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions.

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service sont fixés comme suit, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 susvisé, les kilomètres étant décomptés du 1er janvier au 31 décembre de chaque année :

| Véhicule | JUSQU'À 2 000 KM | DE 2 001 À 10 000 KM | APRÈS 10 000 KM |
|---|---|---|---|
| Véhicule de 5 CV et moins | 0,29 € /km | 0,36 € /km | 0,21 € /km |
| Véhicule de 6 CV et 7 CV | 0,37 € /km | 0,46 € /km | 0,27 € /km |
| Véhicule de 8 CV et plus | 0,41 € /km | 0,50 € /km | 0,29 € /km |

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ***d'approuver*** *les modalités de remboursement des agents dans les conditions décrites.*

## 7.3. Compte Epargne Temps

Le Compte Épargne Temps permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés de l'année N-1 à l'année en cours. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

**Deux règles de fonctionnement existent :**

**1. La règle dite Sans délibération** :

La collectivité n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Chaque jour épargné est maintenu sur le compte épargne-temps, sous réserve que le nombre total de jours inscrits sur le compte n'excède pas 60 jours. Le Compte Epargne Temps peut être alimenté uniquement par le report de jours de congés annuel sans que le report des jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20.

**OU**

**2. La règle dite avec délibération :**

La collectivité ou l'établissement autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés. Le PETR du Pays du Sundgau soumet uniquement à délibération la règle dite « sans délibération complémentaire » et limite strictement le CET à la sauvegarde de congés non pris.
Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son **CET ne pourront être utilisés que sous forme de congés et avec l'accord du Directeur.**

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile. Les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité à temps complet ou à temps non complet. La collectivité est tenue d'ouvrir le Compte Epargne Temps au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessus.

Conformément au décret du 26 août 2004, le Comité Technique Paritaire a été saisi pour donner son avis sur les modalités d'application d'instauration du Compte Épargne Temps. Vu l'avis favorable du Comité technique pour la mise en œuvre du CET par la notification portant le numéro CET 2020.1 du 9 janvier 2020.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :***

- ***Adopte*** *la règle de fonctionnement du Compte Epargne Temps « sans délibération complémentaire »*
- ***Définit*** *que les agents ne pourront utiliser les jours épargnés que sous forme de congés*
- ***Approuve*** *que chaque jour épargné est maintenu sur le CET, sous réserve que le nombre de jours inscrits sur le compte n'excède pas 60 jours*
- ***Confirme*** *que le nombre maximum de jours de congés épargnés par an sur le CET ne peut excéder 5*
- ***Approuve*** *que l'utilisation des jours de congés épargnés sur le Compte Epargne Temps doivent faire l'objet d'une validation par la Direction de la structure*

## 7.4. Prise en charge de la mutuelle des agents

Des précisions quant à la participation de l'employeur au financement des mutuelles santé sont à apporter.

***Vu*** *l'article 22-bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 créé par la loi de modernisation de la fonction publique ;*
***Vu*** *la délibération initiale du 31 mai 2011 instaurant une participation de l'employeur au financement des mutuelles santé*
***Vu*** *la délibération du 29 novembre 2012 mettant en place la procédure de labellisation et déterminant les montants et modalités de participation de l'employeur*
***Vu*** *la délibération du 16 décembre 2019 déterminant la participation de l'employeur*

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- la procédure de labellisation : par laquelle la collectivité verse son aide directement aux agents mais leur laisse le soin de souscrire un contrat vérifié préalablement au niveau national ;
- la convention de participation : par laquelle l'offre de protection sera sélectionnée par l'employeur après mise en concurrence.
- l'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités. L'aide apportée aux agents n'est en aucun cas obligatoire pour la collectivité.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :***

- ***De poursuivre*** *l'utilisation la procédure* ***de labellisation*** *pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité ;*

- ***De déterminer*** *le montant et les modalités de la participation du PETR du Pays du Sundgau comme suit :*
  - *la participation annuelle de l'employeur par agent s'élève à 50 % du montant annuel de la cotisation avec une fourchette comprise entre 360 à 600€.*
  - *le montant est modulé selon la composition de la famille, à savoir mensuellement 30 € par agent, 5 € par enfant jusqu'à 3 enfants maximum ;*
  - *la participation sera versée mensuellement à l'agent, dans la limite de la cotisation annuelle effectivement due et au vu d'une attestation d'adhésion établie au 1er janvier de chaque année. Cette dernière devra être transmise au service comptabilité du Pays du Sundgau au plus tard le 15 du mois afin de pouvoir être prise en compte sur les salaires en cours.*

- ***D'autoriser*** *le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y afférents.*

Le Président remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation active aux débats et clôt la séance à 20h 27.

**Le Président du Pays du Sundgau**

**François EICHHOLTZER**